

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID: 059-215903287-20250317-D20250053-CC

Évènements et Relations Publiques PC/LJ

Nº 20250053

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation de signature et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n°2023P00201 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Emmanuel MAGDELAINE, Adjoint au Maire,

Considérant que les actions liées à l'événement intitulé « L' IA au service des métiers et des usagés dans la fonction publique» du mardi 18 mars 2025 nécessitent le concours de partenaires privés,

DECIDE

<u>Article 1:</u> De ratifier la convention avec Monsieur Teddy WANESSE, gérant de la crêperie Ted, sise au 5 rue Lucie Aubrac à Loos (59120) qui assurera la vente de crêpes salées, sucrées garnies et boissons non alcoolisées, le mardi 18 mars sur le parking de l'Hôtel de Ville à Lambersart de 9 h à 17h.

Article 2: L'occupation temporaire d'un emplacement sur le parking de l'Hôtel de Ville, pour le mardi 18 mars 2025, est consentie moyennant le paiement à la Commune d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 17,00 €. Cette redevance fera l'objet d'un titre de recettes.

<u>Article 3:</u> Les menus achetés par la Ville pour les personnes mobilisés dans l'organisation de la manifestation feront l'objet d'un titre de dépenses selon le calcul de 9,10 € HT soit 10,00 € TTC, tarif par menu, multiplié par le nombre de coupon remis.

La somme sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville (Nature 6188 Fonction 823).

<u>Article 4 :</u> Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, 17 NARS 2025

Pour le Maire L'Adjoint Délégué Emmanuel MAGDELAINE





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Lambersart

Utilisateur: PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20250053
Objet:	Convention avec Monsieur Teddy WANESSE, gérant de la crêperie Ted, qui assurera la vente de crêpes salées, sucrées garnies et boissons non alcoolisées, le mardi 18 mars 2025 sur le parking de l?Hôtel de Ville actions liées à l?évènement intitulé « L?IA.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique:	059-215903287-20250317-D20250053-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 059-215903287-20250317-D20250053-CC-1-1_0.xml		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	296.4 Ko
Nom original : D20250053.pdf		
Nom métier :		
99_DC-059-215903287-20250317-D20250053-CC-1-1_1.pdf		
Document principal (Document contractuel)	application/pdf	296.4 Ko
Nom original: D20250053 Convention M. Wanesse.pdf		
Nom métier :		
99_DC-059-215903287-20250317-D20250053-CC-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2025 à 12h12min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2025 à 12h13min10s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	17 mars 2025 à 12h13min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2025 à 12h13min24s	Reçu par le MI le 2025-03-17